

## Compte rendu de séance

### Séance du 14 Septembre 2018

L'an 2018 et le 14 Septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de RATILLON Jean-Pierre Maire.

**Présents** : M. RATILLON Jean-Pierre, Maire ; Mme LAMIRAULT Cécile, Mme PERROT Emilie Ep MALASSENET, MM : BARALE Grégory, BULTIAUW Samuel, MOREAU Dominique, PINAULT Sylvain, LEBRETON Stéphane, LIANO Jacques

Absent(s) : MM : DEBENE Gérald, MARTEAU Dominique,

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 07/09/2018

**Date d'affichage** : 07/09/2018

**A été nommé(e) secrétaire** : M. PINAULT Sylvain

#### **- Désignation d'un délégué à la protection des données.**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation au Conseil Municipal et le rôle de cette fonction.

#### **DECIDE :**

- De nommer Monsieur Stéphane LEBRETON délégué à la protection des données.

A la majorité (pour : 9; contre : 0 ; abstentions : 0)

#### **- Renouvellement du contrat Berger-Levrault.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat Berger-Levrault arrive à échéance le 14 Octobre 2018, et l'intérêt de celui-ci du point de vue de la gestion financière, décisionnel, état civil, et administratif.

Monsieur Le Maire propose au Conseil le renouvellement de ce contrat pour une durée de trois ans et un montant de 1 971€uros HT/annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents:

#### **DECIDE :**

- Le renouvellement du contrat à compter du 15 Octobre 2018 jusqu'au 14 Octobre 2021.

### **- Convention éco-charte**

Monsieur le Maire expose le souhaite de préserver l'environnement, de favoriser l'adhésion et l'implication de tous, de généraliser les meilleures procédures et modes de consommation par accord avec le Smirtom d'une éco-charte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

- Accepte la signature de cette éco-charte.

### **- Choix du gentilé.**

Monsieur le Maire expose les propositions de gentilés : Menestrolien, Monestro-Couturien, Monestro-Couturois.

1 abstention

1 Menestrolien

7 Monesto-Couturien

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, :

Désigne Monestro-Couturien comme gentilé pour notre commune.

### **- Plantation d'arbres.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs demandes de plantations.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal:

- Décide l'achat de 2 charmes pyramidaux, à planter devant l'église.

### **- Réfection de la route des loges.**

Monsieur le Maire expose le souhaite de rénover le revêtement de la route des loges

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

- décide de mettre en projet la réfection du revêtement pour le moment.

### **- Radar pédagogique.**

Monsieur le Maire expose le problème de vitesse excessive à Feuillarde et route des Brosses.

Indique qu'un courrier a été envoyé au Département pour signalé la vitesse et connaître les possibilités pour faire face à ce problème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Décide d'attendre la réponse du Département avant de se prononcer sur les solutions à appliquer.

### **- Demande de CCAS**

Monsieur le Maire expose la demande faite par un administré pour l'attribution d'une aide financière CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Accepte après présentation des justificatifs de ressources et de charges.de participer pour la somme de 300.00€uros pour les impayés

**Questions diverses :**

- Trous à reboucher sur le chemin des acacias.
- Reboucher les fissures dans le chemin de l'usage.
- Résoudre le problème de fossé devant aux Usages.
- Le spectacle de Noël des enfants aura lieu le samedi 02 Décembre 2018 dans la salle des fêtes du bourg.
- Que fait-on pour les festivités du 11 Novembre.
- Demande d'un administré pour rejeter leurs eaux pluviales dans le système pluvial de la commune.

Le Conseil

Le Maire